

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 29 août 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 29 août, a adopté cinq délibérations du gouvernement ; adopté sept arrêtés et examiné 32 dossiers d'étrangers.

1. Délibérations du gouvernement

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie :
 - devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour quatre affaires)
 - devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire)

2. Arrêtés du Gouvernement

Secteur de l'énergie

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé quatre agents de la société EEC et un agent de la société Enercal en vue de la constatation des infractions à la réglementation relative aux distributions d'énergie électrique. Ces agents sont amenés à surveiller les installations, à veiller à l'application des textes réglementaires et le cas échéant, à dresser les procès-verbaux constatant les délits et infractions.

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique Tara Entrecasteaux dans le parc naturel de la mer de Corail, du 30 septembre au 15 octobre 2017, à bord de la goélette Tara. Cette campagne portée par l'IRD, est menée en partenariat avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). Son objectif est double : comprendre le rôle fonctionnel des oiseaux marins sur le fonctionnement de l'écosystème corallien et des îlots associés et d'établir l'architecture du réseau trophique récifal en milieu non anthropisé et l'évaluation des contaminations, thématique portée par l'UNC. Pour cela des échantillons de coraux, algues, poissons, invertébrés seront prélevés dans des zones situées entre 10 et 400 mètres de distance du trait de côte des îlots Huon et Surprise. Un travail de recensement des oiseaux marins et de prélèvement de guano sera également réalisé sur l'île de Huon et dans la réserve intégrale de l'îlot Surprise.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la fondation Tara à mener l'expédition scientifique Tara Pacific dans le parc naturel de la mer de Corail sur une durée de 15 jours, dans le parc naturel de la mer de Corail (aux Chesterfield), entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2017. L'objectif des travaux consiste à collecter des échantillons de poissons, algues et coraux et à mesurer les paramètres physico-chimiques de l'eau afin d'étudier l'évolution et l'adaptation des récifs coralliens face au changement climatique.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une entreprise de transports sanitaires terrestres (« Vea de Poya »), située à Poya. Deux entreprises de transports sanitaires terrestres sont déjà agréées sur cette commune. Elles cumulent trois ambulances, sept véhicules sanitaires légers et emploient onze salariés.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a immatriculé la société « CAC Pacifique Finance », M. Albert Levy, la Banque calédonienne d'investissement et La Financière du Pacifique au Registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis huit avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et cinq avis favorables sur des demandes de cartes de résident. Il a émis 13 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers et une information relative à la délivrance de trois visas diplomatiques.